



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
kirghize (2023-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République kirghize (2023-2027) . . .	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La République kirghize est un pays montagneux à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui aspire à accélérer son développement socioéconomique afin d'atteindre des niveaux plus élevés de développement humain et de bien-être des citoyens, de garantir sa prospérité économique d'ici à 2040 et de parvenir à la neutralité climatique à zéro émission nette d'ici à 2050. En raison de son enclavement, de sa petite taille, de son faible degré d'industrialisation et de sa dépendance vis-à-vis des échanges commerciaux, le pays est vulnérable aux chocs extérieurs. Au cours des dernières années, les effets combinés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du déclin économique mondial, de l'instabilité intérieure et des conflits régionaux ont miné la résilience de la population. On estime qu'un quart des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté et qu'une majorité d'entre eux risquent de tomber dans la pauvreté de revenu, dans un contexte d'importantes inégalités régionales et de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales¹. En raison de la faiblesse du secteur privé national et du manque d'investissements, le marché du travail ne peut absorber une population de jeunes dont le nombre augmente rapidement et les 1,1 million de Kirghizes (dont 59 % de femmes) qui migrent pour trouver un emploi. Les fonds envoyés par des travailleurs représentent 31 % du produit intérieur brut du pays et sont en grande partie consacrés à la consommation².

2. Le pays est fortement exposé aux risques liés aux changements climatiques, et les catastrophes climatiques nuisent à la production agricole, à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources en eau et à la santé, avec des conséquences disproportionnées sur les femmes et les populations rurales³. Les infrastructures vieillissantes et les défaillances des mécanismes de gouvernance entravent l'utilisation efficace de l'eau et des autres ressources naturelles, dont dépendent pourtant les moyens de subsistance et l'approvisionnement en énergie des habitants et du système économique. L'État rencontre des difficultés à amorcer la transition écologique vers une économie verte et modernisée fondée sur des sources d'énergie renouvelables et permettant de résister face aux catastrophes. Il sera fondamental de promouvoir le lancement d'un programme de développement régional reposant sur un mécanisme privilégiant adaptation aux changements climatiques et protection des écosystèmes et tenant compte des effets de la fonte des glaciers si l'on veut prévenir les conflits et gérer les risques environnementaux, notamment la contamination par des substances toxiques telles que les résidus d'uranium et les déchets miniers.

3. Les risques liés au climat, à l'environnement et à d'autres facteurs ne connaissent pas de frontières. Peuplée d'une diversité de groupes ethniques, la région méridionale de la République kirghize fait partie de la fragile vallée de Fergana, qui se caractérise par des perspectives socioéconomiques limitées, des services publics dégradés et de forts taux d'émigration. La région est exposée à la pauvreté, à la criminalité, à la radicalisation et à l'extrémisme violent dans un contexte socioéconomique différent de celui du nord du pays. Elle a besoin d'investissements soutenus et de nouveaux modèles de développement pour construire une prospérité partagée qui lui permettra de supporter ou d'atténuer les effets des pressions démographiques, de la complexe délimitation progressive des frontières, des zones de peuplement en mosaïque et de la nature transfrontalière des infrastructures. Ces facteurs sont de nature à mettre gravement en péril la cohésion sociale, comme en témoignent les tensions transfrontalières croissantes.

¹ Données de la Banque mondiale.

² *Assessment of Local Authorities' Attitudes Towards Returned Migrants*.

³ *Climate Risk Country Profile: Kyrgyz Republic*.

4. Depuis son indépendance, la République kirghize a fait l'expérience de systèmes de gouvernance présidentiels et de la démocratie parlementaire, avant que la pandémie de COVID-19 ne vienne aggraver les clivages et l'agitation sociale. Les élections législatives pluralistes de 2020 ont déclenché des troubles politiques et une transition qui, à la suite d'élections présidentielles, d'un référendum constitutionnel, d'une modification des systèmes électoraux et juridiques, d'une restructuration de l'État et de nouvelles élections pour désigner les députés en 2021, ont abouti à la centralisation des pouvoirs sous le contrôle du président. Parmi les aspirations démocratiques actuelles figure la quête d'une identité nationale unifiée qui jette un pont entre les courants modernes et traditionnels, en plus de reconnaître la diversité multidimensionnelle du pays⁴. Parvenir à cette fin, il faudra déployer des efforts soutenus dans l'instruction civique, soutenir la dynamique société civile du pays ainsi que faciliter le développement des capacités institutionnelles et les réformes durables des structures de l'État.

5. Le système des Nations Unies en République kirghize relèvera les défis majeurs susmentionnés en adoptant des approches systémiques fondées sur des accélérateurs de développement et une gestion plus ciblée de l'intégration des objectifs de développement durable. Ce faisant, il s'attaquera aux causes profondes et favorisera le changement transformationnel en faveur d'un accès plus équitable à la protection et aux services sociaux, d'une prospérité et d'une résilience renforcées, de méthodes d'action climatique inclusives, de la gouvernance des ressources naturelles et de la prévention des catastrophes, tout en soutenant les efforts déployés par le pays pour créer des institutions justes, responsables et largement représentatives. Un soin particulier sera accordé à l'appropriation du programme par le pays, à l'application des normes et règles des Nations Unies et au traitement des questions transfrontalières, qui constituent tout autant d'objectifs importants déjà intégrés au portefeuille du PNUD.

6. En tant qu'organisme onusien doté du plus large portefeuille de programmes de pays regroupant divers secteurs stratégiques, le PNUD remplit une fonction centrale essentielle au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Sous la direction générale du coordonnateur résident des Nations Unies et en collaboration avec une équipe de pays des Nations Unies incluant différents organismes non résidents, le PNUD s'associera à d'autres entités et proposera d'intégrer leur travail à ses activités afin d'obtenir le maximum d'avancées communes vers l'objectif de « ne laisser personne de côté » dans le cadre de toutes les réalisations du Plan-cadre de coopération, en se concentrant sur la croissance verte (réalisation 2), les changements climatiques (réalisation 3) et la gouvernance (réalisation 4). En plus de contribuer à trois des quatre réalisations du Plan-cadre de coopération, le PNUD étudiera les possibilités de programmation conjointe pour tirer parti de l'avantage comparatif du système des Nations Unies le cas échéant, en assumant une position de leadership active dans les groupes de résultats communs afin d'assurer la cohérence thématique.

7. Au cours du cycle précédent, le PNUD a considérablement renforcé la qualité du programme et des conseils en matière de politiques en fondant leur planification sur de solides données probantes. D'après les conclusions de l'évaluation du programme de pays précédent, le PNUD occupe une position stratégique en tant que partenaire de développement fiable, crédible, réactif et digne de confiance qui appuie le changement à plusieurs niveaux dans des domaines politiquement délicats et opère des transformations à l'échelle des politiques, des institutions et des acteurs de base. Le PNUD a largement contribué à l'élaboration de composantes d'un cadre politique favorable, notamment de contributions déterminées au niveau national et de

⁴ D'après le concept de *Kyrgyz jarany* (citoyen de la République kirghize).

mécanismes de croissance économique durable, résiliente et inclusive, ce qui lui permet de lancer le nouveau cycle d'établissement du descriptif de programme de pays. Ses conseils en matière de politiques et ses activités de plaidoyer ont contribué à la mise en place de conditions plus favorables, en particulier dans des domaines tels que les élections, la gouvernance, la prévention de l'extrémisme violent et la consolidation de la paix ainsi que la justice, l'égalité des genres, la santé et la gouvernance des ressources naturelles. De plus, le PNUD a été reconnu pour son expertise, sa capacité permanente à mobiliser des ressources, ses interventions auprès des communautés et le soutien qu'il a apporté à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et au relèvement socioéconomique en dehors du programme ordinaire.

8. Le PNUD fera davantage fond sur sa proposition de valeur centrale en tant que fournisseur de conseils impartiaux en matière de politiques et que coordonnateur d'outils de réalisation des objectifs de développement durable. Il pourra ainsi aider l'État et d'autres parties prenantes à défendre l'adoption de réformes et de solutions de développement inclusives et fondamentalement judicieuses dans des situations complexes, ainsi qu'à encourager une contribution continue à la prévention des conflits, à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix. Ces mesures faciliteront la gestion des risques et la transition progressive vers de meilleurs niveaux de prospérité, de résilience et de cohésion sociale.

9. Au vu du contexte national, il est justifié que le PNUD apporte un soutien supplémentaire pour renforcer les capacités du secteur public et des institutions en matière d'exécution de projets de développement et mène des efforts stratégiques à long terme pour appuyer le renforcement des capacités nationales à tous les niveaux. Cette nécessité poussera le PNUD à investir dans des plateformes d'échange de connaissances, des mécanismes de financement stratégique, des services d'incubation et d'autres leviers d'action pour aider les secteurs public et privé à acquérir des capacités durables. Il sera également important de continuer à financer la prestation de services ainsi que la mise en œuvre d'un soutien aux achats opportuniste et de haute qualité.

10. Le PNUD s'appuiera sur son réseau de savoirs mondial et ses offres techniques pour travailler en partenariat à fournir des solutions de plus grande envergure, notamment en tirant parti des investissements et d'outils de financement du développement de manière à ce que la République kirghize progresse dans sa transformation structurelle verte. Le laboratoire d'accélération aidera le PNUD à encourager l'innovation stratégique, à favoriser l'apprentissage collaboratif et à proposer des méthodes expérimentales afin d'élaborer des solutions simples et adaptables qui améliorent les réalisations et augmentent le rythme des effets obtenus.

11. Sur la base des importants progrès de la République kirghize en matière de passage au numérique et des réalisations du PNUD au cours du cycle précédent, l'équipe de pays des Nations Unies intégrera ce catalyseur stratégique de manière à adopter des solutions numériques dans tous les domaines d'activité en travaillant sous la direction technique de l'Union internationale des télécommunications et du PNUD, dont elle démontrera ainsi l'approche du « numérique par défaut » en aidant le pays à progresser dans la transformation numérique. Le passage au numérique dans différents domaines favorisera l'obtention de gains d'efficacité et permettra de saisir l'occasion d'exploiter des données, des statistiques et des analyses pour lutter contre les changements climatiques, réduire la corruption, éliminer les discriminations et améliorer les décisions judiciaires ainsi que renforcer la transparence publique en vue de meilleures réalisations.

12. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organismes des Nations Unies afin d'accorder une priorité géographique à la

vallée de Fergana et aux villages de montagne en encourageant leur développement par des approches axées sur l'être humain, l'adaptation et les écosystèmes. Ces approches garantiront une participation inclusive et une transparence qui faciliteront la prise en considération des risques de conflit, en particulier à l'échelle des communautés, et ouvriront l'accès équitable des femmes, des minorités ethniques et des groupes vulnérables à la prise de décision. Les jeunes feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de toutes les activités de programmation.

13. L'enquête sur les partenariats fait état des bonnes performances du PNUD en matière d'autonomisation des femmes et d'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble des programmes, notamment pour ce qui est de l'accès à la justice. Le PNUD continuera à tirer parti de cet avantage comparatif et travaillera au sein du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et avec ONU-Femmes afin de contribuer à l'autonomisation politique et économique des femmes au regard d'un plus large éventail de résultats de programmes nationaux. La priorité sera de donner aux femmes les moyens de jouer un rôle de premier plan dans l'action climatique.

14. D'après les recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays précédent, qui concède que le PNUD doit continuer à soutenir l'autonomisation des groupes vulnérables, l'organisation doit également renforcer son partenariat et sa coopération avec le secteur privé, en particulier dans le domaine de l'économie verte et des énergies renouvelables, ainsi qu'assurer la participation plus active des membres de la diaspora au développement local. Au cours du présent cycle, le PNUD élaborera de nouveaux programmes en matière d'énergie durable et abordable en coopération avec la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Europe, en plus de travailler avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de manière à faciliter la mise à profit des bénéfices de la migration et des déplacements humains, que l'équipe de pays des Nations Unies considère comme de puissants accélérateurs des objectifs de développement durable⁵.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le présent descriptif de programme de pays dessine les contours de l'ambition du PNUD d'appuyer la République kirghize dans son projet de devenir une nation caractérisée par sa résilience socioéconomique et sa cohésion sociale. La programmation du PNUD vise trois résultats – croissance verte, gouvernance et action climatique – qui permettront de coordonner la cohésion sociale dans le pays et l'aideront à surmonter les disparités géographiques, socioéconomiques et d'autre nature. Le présent programme de pays est le résultat d'un processus consultatif mené avec l'État, la société civile et le secteur privé, qui s'est conclu par un atelier de validation national.

16. La théorie du changement place la cohésion sociale, la paix et la stabilité au cœur des interventions du PNUD en matière de développement. Elle part de postulats corrélés qui privilégient une transformation numérique et une économie verte inclusives et favorables à la paix qui s'accompagnent de politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. En élaborant des politiques inclusives et axées sur l'être humain et en assurant l'accès aux services publics, y compris la justice, on aidera les groupes vulnérables à réaliser leur potentiel économique, social et politique tout en renforçant leur capacité à résister à divers chocs.

⁵ Rapport MAPS.

17. Le programme de pays intègre les priorités du Programme national de développement à l'horizon 2026 ainsi que de la Stratégie nationale de développement de la République kirghize pour la période 2018-2040. Entièrement aligné sur le plan stratégique du PNUD et le Plan-cadre de coopération 2023-2027, il contribue à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le pays. Le PNUD appliquera ses solutions types afin d'aider la République kirghize à amorcer une transformation structurelle verte et inclusive en tenant compte des risques et en s'appuyant sur des données probantes.

18. Pour chacun des trois résultats visés par le programme, le PNUD a noué des partenariats durables avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies. Le PNUD élargira la portée des initiatives d'adaptation et de financement vert en partenariat avec des institutions financières internationales et des plateformes d'investissement locales. Il s'agira notamment d'aider la République kirghize à créer un environnement favorable aux investissements privés dans le relèvement vert et la transformation structurelle. Partant des efforts précédemment réussis de financement de la diversité biologique et d'appui à l'administration de la dette, le PNUD aidera l'État à établir une plateforme crédible de financement de la préservation afin d'étudier les possibilités de conversion de créances en investissements écologiques.

19. Dans la continuité des progrès réalisés en matière de financement du développement, l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aideront leurs homologues nationaux à mettre en pratique le cadre de financement national intégré, qui servira d'important levier d'amélioration de la planification, du suivi et de la coordination de divers mécanismes de financement des objectifs de développement durable dans les secteurs public et privé. Il est pour cela prévu de simplifier les systèmes de financement et de rendre les politiques, la budgétisation et le suivi des résultats favorables à la concrétisation des objectifs de développement durable, en plus de mobiliser les ressources financières du secteur privé pour faire avancer le programme de développement. La société civile et le Parlement joueront un rôle essentiel dans l'élaboration et la gestion des demandes de rapports transparents.

20. Le PNUD aidera l'État à tirer parti des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat et d'autres fonds verticaux, multilatéraux et bilatéraux afin qu'il réalise les priorités du pays conformément à l'Accord de Paris et à d'autres cadres relatifs au climat ou à l'environnement. En outre, le PNUD s'associera au centre national de financement de l'action climatique ainsi qu'au secteur financier afin d'ouvrir l'accès aux mécanismes publics et privés de financement de la lutte contre les changements climatiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la résistance des communautés face aux risques, aux vulnérabilités et aux chocs liés aux changements climatiques et aux catastrophes.

21. En s'appuyant sur des partenariats précédemment établis avec le Fonds mondial, le Mécanisme de coordination national, la société civile et des bénéficiaires secondaires sélectionnés par voie de concours, le PNUD continuera à renforcer le système de santé national afin d'améliorer la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et la tuberculose. Il sera notamment question de faciliter le renforcement des capacités afin d'assurer la continuité des services à l'avenir, ce pour quoi le PNUD coopérera avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Agence allemande de coopération internationale et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 ont démontré l'importance de coopérer avec des organismes des Nations

Unies et des prestataires de services bilatéraux afin de fournir une aide efficace et cohérente. Le Fonds mondial et le système d'approvisionnement international du PNUD lui ont apporté un soutien souple qui a joué un rôle déterminant dans sa capacité à apporter un appui rapide aux interventions locales de lutte contre la COVID-19.

22. Le PNUD a des partenariats bilatéraux stratégiques en cours et en établira de nouveaux de sorte à disposer des capacités de faire progresser la gouvernance et l'accès à la justice, l'égalité, la gouvernance locale et l'autonomisation des femmes. En outre, il adoptera des approches conjointes des Nations Unies en matière de prévention des discours haineux et de soutien à la société civile de manière à mettre le soutien apporté par le système des Nations Unies au service de l'engagement civique national. Dans des domaines tels que la durabilité et la sensibilisation aux questions climatiques, le PNUD encouragera la prise de mesures nationales plus fortes dans le cadre de son rôle d'impulsion et de sa participation aux interventions conjointement menées auprès des jeunes, qui tirent parti et élargissent la portée des centres nationaux de la jeunesse qu'il a établis avec succès.

23. En collaboration avec le Fonds pour la consolidation de la paix, des partenaires internationaux et ses bureaux de pays dans la région, le PNUD contribuera à consolider la paix et à prévenir les conflits, ce qui favorisera la prospérité économique et la cohésion sociale dans la vallée de Fergana comme dans tout le pays. Le PNUD stimulera la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire en matière de gestion durable de l'eau, de l'énergie et d'autres ressources, en plus d'apporter un soutien aux mécanismes de coopération régionale, le cas échéant.

Transformation économique verte et développement inclusif

24. Le PNUD contribuera directement aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 8 et 11 et indirectement aux objectifs 9, 10 et 12 en fournissant un appui technique pour que l'exécution nationale intègre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable en plus d'en accélérer la mise en œuvre. Il s'agira notamment de concevoir des modèles de croissance inclusive permettant de résister aux effets des tendances et des bouleversements mondiaux dus aux nouvelles technologies, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la pénurie de ressources, à l'urbanisation et aux migrations.

25. Dans le prolongement de son soutien à l'actualisation des contributions déterminées au niveau national et aux travaux d'analyse connexes, le PNUD aidera la République kirghize à bénéficier de possibilités d'investissement pour amorcer sa transition vers un développement à faible émission de carbone, la résilience aux changements climatiques et les technologies énergétiques.

26. Le PNUD s'appuiera sur des mécanismes novateurs pour ouvrir un accès équitable au financement et soutiendra la recherche de solutions intégrées et transformatrices en matière de politiques et de programmes afin de renforcer la capacité d'action des entreprises du secteur informel et des populations vulnérables, et de leur aplanir la voie vers un emploi décent, en travaillant particulièrement à l'autonomisation économique des minorités ethniques, des jeunes et des femmes. Sur la base des interventions réussies de l'initiative Aide pour le commerce, le PNUD renforcera la productivité des petites entreprises, notamment des industries vertes et de la création, en améliorant l'accès aux chaînes de valeur locales et mondiales ainsi qu'aux services d'incubation et de soutien au développement des entreprises de manière, avec un accent particulier sur les solutions numériques, qui seront associées à des efforts de réduction de la fracture numérique.

27. Dans le cadre du déploiement national du Pacte mondial sur les migrations et du Réseau des Nations Unies sur les migrations, le PNUD et l'OIM aideront les migrants à participer à la construction de communautés plus durables et plus résilientes. Parallèlement, le PNUD renforcera les capacités des collectivités locales à créer des possibilités d'emploi, ce qui incitera la population à maintenir et à renforcer la cohésion sociale. Au sein du groupe thématique des Nations Unies sur la jeunesse, le PNUD appuiera l'élaboration de programmes d'enseignement et généralisera la mise en œuvre des modèles de centres de jeunesse et des pôles de technologies de l'information ayant déjà fait leurs preuves afin qu'ils servent d'espaces d'innovation, de collaboration et de plaidoyer.

Accélérer la mise en œuvre de l'action climatique et de solutions fondées sur la nature pour préserver les écosystèmes fragiles

28. Le PNUD contribuera directement aux objectifs de développement durable n^{os} 7, 13, 14 et 15 et favorisera indirectement la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 5, 8 et 12 en soutenant la République kirghize dans sa transition vers un développement résilient, à faible émission de carbone et tenant compte des risques tout en assurant le maintien et la protection d'écosystèmes sains afin d'honorer les engagements internationaux. Assurer une meilleure gouvernance des ressources naturelles contribuera à prévenir les conflits à l'échelle locale comme dans le cadre de la coopération transfrontalière.

29. Le PNUD aidera la République kirghize à élaborer sa stratégie de développement à faible taux d'émission pour le long terme et facilitera l'accès de l'État au financement international de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement. Il accélérera l'action climatique et investira en faveur des capacités d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des mesures d'atténuation. Le PNUD soutiendra les efforts visant à intégrer l'adaptation dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux et s'associera à ONU-Femmes afin d'aider les femmes à jouer un rôle de premier plan dans la prise de décision et la mise en œuvre.

30. Le PNUD travaillera à mieux faire connaître les effets des changements climatiques à l'aide de données, d'éléments probants et d'analyses, ce qui lui permettra de donner des moyens d'agir aux jeunes par l'éducation et de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de climatologie. Il proposera des solutions hors réseau, à faible émission de carbone et reposant sur les énergies renouvelables, en plus de faciliter les économies d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur du bâtiment et d'encourager une meilleure gestion des déchets.

31. Sur la base des projets d'irrigation résiliente face aux changements climatiques déjà couronnés de succès, le PNUD soutiendra les efforts menés par le pays pour améliorer la gouvernance de l'eau et promouvoir l'utilisation efficace des ressources hydriques en renforçant les capacités des administrations locales et des associations des usagers de l'eau, de manière à alimenter des cycles de responsabilité et d'intégrité renforcées concernant les principes de distribution équitable, la prestation de services et le paiement des frais. Ces mesures contribueront à lutter contre les pratiques agricoles non durables et à améliorer les infrastructures d'irrigation. En outre, le PNUD soutiendra les efforts de prévention des risques de conflits liés à l'eau et, dans la mesure du possible, favorisera la gestion intégrée des ressources en eau.

32. Le PNUD continuera d'aider l'État à agrandir le réseau de zones protégées ainsi qu'à mettre en œuvre des plans de préservation fondés sur la nature et tenant compte du genre qui protègent la diversité biologique et génèrent des modes de subsistance respectueux de l'environnement. Il contribuera à définir des solutions d'accès aux ressources et de partage des avantages conformément au Protocole de Nagoya, en plus

de soutenir l'élaboration de modèles et de cadres favorables pour la distribution équitable des gains tirés des services écosystémiques.

33. Le PNUD participera à la mise en œuvre des plans nationaux de réduction des risques de catastrophe et accordera la priorité au renforcement de la résistance aux catastrophes multirisques et exacerbées par les changements climatiques en renforçant les capacités d'alerte rapide, de préparation, d'intervention d'urgence et de relèvement à l'échelle nationale et locale, notamment par l'exploitation de technologies novatrices. Il fera la promotion de l'intégration des risques dans les stratégies et les plans de développement et facilitera les investissements dans les programmes nationaux et locaux de préparation et de riposte aux catastrophes et aux crises, ce pour quoi des outils de financement de la lutte contre les catastrophes seront mobilisés afin d'améliorer la protection des communautés vulnérables.

Renforcer la gouvernance inclusive, responsable et démocratique

34. Par la mise à profit de sa collaboration active avec l'État et la société civile, le PNUD contribuera directement aux objectifs de développement durable n^{os} 16 et 5 et indirectement aux objectifs 3 et 10 en soutenant le renforcement des processus démocratiques et des systèmes de gouvernance nationaux et locaux afin que la prise de décision et les services soient participatifs, inclusifs, axés sur l'être humain et fondés sur les droits de la personne de manière à tenir compte des risques de conflits.

35. Dans le cadre de l'assistance parlementaire complète prévue au cours du présent cycle, le PNUD renforcera les capacités de la septième législature en vue de consolider les fonctions législatives, de contrôle et de représentation du Parlement, et d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'accessibilité et l'ouverture au public des processus décisionnels, notamment en intégrant la programmation de la transformation numérique. Le PNUD aidera les commissions parlementaires à exercer leurs fonctions de contrôle, en particulier en ce qui concerne les processus budgétaires nationaux, à réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030, à renforcer les échanges entre les députés et la société civile ainsi qu'à promouvoir l'instruction civique et des stratégies nationales d'avancement de l'égalité des genres.

36. Dans la continuité de ses efforts réussis de soutien à l'accès à la justice, le PNUD défendra l'état de droit en encourageant la mise en œuvre plus stratégique, coordonnée, réactive, tenant compte des questions de genre et durable des réformes juridiques et judiciaires du pays, y compris la prévention et la réponse à la violence contre les femmes et les filles. Le PNUD aidera l'État à renforcer la viabilité du système d'aide juridictionnelle public, dont il a appuyé la mise en place, ainsi qu'à soutenir les efforts nationaux visant à améliorer l'égalité d'accès à la justice et aux garanties d'une procédure régulière conformément aux normes internationales en matière de droits humains.

37. Le PNUD aidera l'État et les parties prenantes clés du secteur privé et de la société civile à faire prospérer un milieu des affaires plus responsable, respectueux des droits humains, respectueux des lois et sensibilisé aux questions environnementales, dans lequel les acteurs observent effectivement les précautions qui s'imposent en matière d'environnement et de droits humains, en plus d'assurer un accès aux recours.

38. En s'inspirant des enseignements tirés des récentes crises multidimensionnelles et afin de mieux contribuer à la transition numérique, le PNUD soutiendra l'État dans ses efforts de passage à une administration en ligne et de transition numérique afin qu'il puisse fournir des services publics plus efficaces, inclusifs, transparents et continus, tout en protégeant la confidentialité de l'identité numérique des citoyens.

39. Le PNUD tirera parti d'une tradition de participation citoyenne restée vivace ainsi que du dynamisme de la société civile kirghize afin de soutenir, en étroite collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, l'émergence d'une nouvelle génération d'organisations non gouvernementales responsables qui constitueront les partenaires des processus de développement national à tous les niveaux.

40. Dans le cadre de l'exécution locale des programmes, le PNUD traitera d'une série de questions relatives à l'autoadministration des collectivités, telles que le renforcement de la participation citoyenne, la promotion d'une gouvernance inclusive, transparente et responsable ainsi que l'amélioration des capacités de développement local et de prestation de services.

41. Afin de relever les défis multidimensionnels et à plusieurs niveaux que posent la cohésion sociale et la coexistence pacifique des communautés, le PNUD travaillera à favoriser le développement de capacités et d'une architecture nationales en matière de prévention et de résolution des conflits, particulièrement dans la vallée de Fergana, en plus de veiller à ce que les politiques soient élaborées en tenant compte des risques de conflit et en intégrant les besoins des groupes minoritaires.

42. Sur la base des interventions réussies concernant la participation politique des femmes ainsi que des actions conjointes de lutte contre la violence fondée sur le genre, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'égalité des genres et la promotion de l'exercice des responsabilités par les femmes et leur participation.

III. Administration du programme et gestion des risques

43. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

44. Le PNUD assure l'exécution du programme sur le plan national ou de façon directe. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

45. Le PNUD participera aux mécanismes de coordination conjoints entre l'État et l'ONU et partagera la responsabilité du programme et des indicateurs du Plan-cadre de coopération. Conformément aux normes sociales et environnementales ainsi qu'aux mécanismes de responsabilité, des comités de gestion du programme et des projets seront établis. Quand il le faudra, les projets seront dotés d'un mécanisme de responsabilité qui permettra d'apaiser les inquiétudes des parties prenantes par la coordination, le travail en partenariat, le plaidoyer et des échanges sur les politiques. En plus de se servir d'instruments de programmation novateurs afin d'étudier et de lancer des solutions expérimentales, le PNUD exploitera les technologies numériques selon les circonstances et utilisera la programmation conjointe pour accroître la pertinence globale de l'action de l'ONU et les approches par portefeuille, tout en exécutant le programme et en veillant à l'existence des processus-métiers nécessaires.

46. La bonne mise en œuvre du présent programme dépend de la mobilisation active de ressources autres que les ressources de base provenant d'une multitude de sources. Le recours à des mécanismes de mobilisation active des ressources, notamment à des partenariats d'accès aux fonds conjoints des Nations Unies et de mise à contribution des fonds mondiaux, garantira l'obtention des résultats visés. Le risque que les phénomènes mondiaux et régionaux compromettent les structures de mobilisation des ressources sera atténué par la sensibilisation active des partenaires non traditionnels et la programmation de mécanismes autonomes.

47. La crise de la COVID-19 a souligné la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités et aux couches de fragilité existantes, dont les incidences potentiellement négatives seront contrées par une meilleure prise en considération des risques de conflits, le renforcement des systèmes de prévention et de gestion des risques et des mesures tenant compte du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement.

48. L'ensemble des activités de programmation intégreront des initiatives consacrées à l'autonomisation des jeunes, dont le suivi sera fondé sur des données ventilées par sexe et par âge. Les risques liés à l'inégalité de genre et aux discriminations à l'égard des femmes et des filles seront traités au moyen de l'exécution de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et, plus particulièrement, d'activités de sensibilisation continue faisant partie d'un programme du PNUD dans le cadre duquel des jeunes et des membres de communautés traitent des pratiques néfastes qui violent les droits des femmes et des filles en matière de santé et de développement.

49. Conformément à ses normes sociales et environnementales ainsi qu'à son mécanisme de responsabilité, le PNUD effectuera un suivi régulier des questions politiques, socioéconomiques et de sécurité régionale en plus de surveiller l'évolution de la pandémie. Il se servira du suivi des risques comme d'un outil d'alerte rapide, de gestion des risques et de prise de décisions.

50. Le PNUD dispose d'un plan de continuité des opérations incluant des activités régulières de suivi et de mise à jour afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel ainsi que de maintenir la continuité des fonctions essentielles en situation de crise, quelle qu'en soit la nature.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

51. Les indicateurs sont tirés des indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération. Les indicateurs de l'exécution des produits combinent des indicateurs des objectifs de développement durable transposés au niveau national ainsi que des indicateurs qualitatifs conformes aux stratégies sectorielles du pays. Ils sont alignés sur le Plan-cadre de coopération et le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025.

52. La Commission nationale de statistique de la République kirghize collecte et publie des données sur les objectifs de développement durable. Parmi les 102 indicateurs pour lesquels des données sont disponibles, 57 sont ventilés par région, 32 par sexe et 21 par âge, revenus et niveau d'éducation⁶. Aux côtés de partenaires des Nations Unies, le PNUD aidera l'État à transposer les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable dans le système national et continuera à renforcer la capacité de la Commission nationale de statistique à collecter, à produire et à diffuser des données.

⁶ Commission nationale de statistique de la République kirghize.

53. Le plan d'évaluation sera actualisé au cours de la mise en œuvre du descriptif de programme de pays. Le PNUD mènera des examens et des analyses ainsi que des évaluations indépendantes afin de faciliter l'acquisition de connaissances et la prise de décision fondée sur des données probantes. Des organismes des Nations Unies, l'État et des partenaires de développement participeront au contrôle de l'exécution et à l'évaluation, qui seront effectués par l'intermédiaire des mécanismes du Plan-cadre de coopération. Sur l'ensemble de la chaîne de résultats et conformément au système national de suivi et évaluation, le PNUD encouragera l'appropriation par la République kirghize des indicateurs alignés sur les objectifs de développement durable.

54. Des ressources humaines et financières adéquates seront allouées pour assurer la mise en œuvre efficace des activités, atteindre les résultats liés à l'égalité des genres ainsi que réaliser le suivi et faire rapport des progrès accomplis en matière d'égalité des genres au regard des résultats. Le marqueur genre du PNUD servira à surveiller le budget et les dépenses du programme de pays afin d'améliorer la planification et la prise de décision, de manière à ce qu'au moins 15 % des ressources budgétaires soient réservées aux interventions qui obtiennent des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

55. Des méthodes inclusives de contrôle de l'exécution et d'évaluation permettront d'éclairer la prise de décision, de favoriser l'acquisition de connaissances par les parties prenantes et de rendre compte des activités du PNUD en République kirghize ainsi que de sa contribution aux résultats en matière de développement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République kirghize (2023-2027)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Renforcer la prospérité et la résilience de la population au moyen d'un développement socioéconomique vert et inclusif. Objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11 et 12

RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD :

D'ici à 2027, le bien-être de la population de la République kirghize se sera amélioré grâce à la mise en place d'une économie verte fondée sur des systèmes alimentaires durables et sains, la gestion des ressources naturelles et la gestion efficace des processus migratoires, qui sera poursuivie en recourant à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans une plus large mesure.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : Personne n'est laissé de côté, grâce à un accès équitable aux possibilités et sur une approche du pouvoir d'action des personnes et du développement humain fondée sur les droits.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateurs de réalisation : - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et par âge Niveau de référence (2020) : 25,3 % Niveau cible (2027) : 20 % - Part des employés de petites et de moyennes entreprises en pourcentage du total de la population active du pays Niveau de référence (2018) : 3,6 % Niveau cible (2027) : 5,8 %		Produit 2.1 : Il existe des politiques et des mécanismes d'accès équitable au financement et à l'emploi décent qui créent des possibilités, en particulier pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables. - Indicateur 2.1.1 : Nombre d'entreprises dirigées par des femmes disposant d'un accès au financement vert Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 300 Source des données : Commission nationale de statistique - Indicateur 2.1.2 : Nombre de jeunes bénéficiant d'un soutien en matière d'emploi et de formation Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : de 500 000 à 800 000 Source des données : Commission nationale de statistique Produit 2.2 : Un soutien est apporté à l'adoption et à la diffusion de technologies numériques ou vertes afin de créer des emplois décents et de renforcer les compétences - Indicateur 2.2.1 : Nombre d'emplois créés par des technologies vertes Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 1 250	Ministère de l'économie et du commerce, Ministère de l'agriculture, Ministère des finances, Ministère du développement numérique, Ministère de l'énergie et Ministère des ressources naturelles, de l'écologie et de la supervision technique Commission nationale de statistique Organisations de la société civile Secteur privé FAO, Organisation internationale du Travail, ONU-Femmes Finlande, Fédération de Russie et institutions financières internationales	Ressources ordinaires : 1 000 000 Autres ressources : 3 600 000 Ressources ordinaires : 1 200 000 Autres ressources : 8 100 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Source des données : Commission nationale de statistique, Gouvernement		
		Indicateur 2.2.2 : Proportion de femmes et de jeunes dotés de compétences dans le domaine de l'informatique et des communications, par type de compétence Niveau de référence (2020) : à déterminer Niveau cible (2027) : 23 Source des données : Gouvernement		
		Produit 2.3 : Les autorités et les parties prenantes des collectivités et des régions ont les moyens de diriger les initiatives de développement local durable et de construire des communautés plus résilientes et économiquement viables		Ressources ordinaires : 1 500 000 Autres ressources : 6 000 000
		Indicateur 2.3.1 : Nombre d'autorités locales munies des capacités nécessaires pour soutenir les investissements dans les migrants Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : à convenir avec le Gouvernement Source des données : Gouvernement		
		Indicateur 2.3.2. : Indice de gouvernance régionale Niveau de référence (2020) : 0,54 Niveau cible (2027) : à convenir avec le Gouvernement Source des données : Indice du Gouvernement de la République kirghize		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Promouvoir des approches inclusives en matière d’action climatique, de gestion des risques de catastrophe et de protection de l’environnement afin de préserver les ressources naturelles et de tirer parti des avantages écosystémiques en faveur d’un développement humain durable. Objectifs de développement durable n ^{os} 1, 2, 3, 5, 7, 8, 12, 13, 14 et 15				
RÉALISATION 3 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D’ici à 2027, la République kirghize aura amorcé la transition vers un développement à faible émission de carbone et une résilience climatique tenant compte des risques, ce qui renforcera l’accès juste et équitable des populations aux avantages écosystémiques ainsi que l’autonomisation des communautés vulnérables dans les domaines de la gouvernance des ressources naturelles et de la prévention des catastrophes				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 3 DU PLAN STRATÉGIQUE : Renforcement de la résilience pour gérer l’incertitude et les risques systémiques				
Indicateurs de réalisation : La République kirghize a déclaré avoir élaboré ou mis en pratique une politique, une stratégie ou un plan intégré qui améliore sa capacité à s’adapter aux effets néfastes des changements climatiques et à renforcer la résilience face à ces changements, en plus de privilégier un développement à faible émission de gaz à effet de serre sans menacer la production alimentaire (qu’il s’agisse d’un plan national d’adaptation, d’une contribution déterminée au niveau national, d’une communication nationale, d’un rapport biennal actualisé ou d’un autre instrument relatif		Produit 3.1 : Amélioration des capacités des administrations nationales et infranationales à mettre en œuvre des solutions à faible émission de carbone et axées sur l’être humain pour s’adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets au moyen de mesures qui renforcent l’efficacité en matière d’accès à une énergie durable et à une eau propres. - Indicateur 3.1.1 : Objectifs de réduction des émissions de carbone et d’adaptation intégrés dans les politiques et les plans de développement nationaux, infranationaux et sectoriels afin d’encourager la croissance verte. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 4 Source des données : Gouvernement - Indicateur 3.1.2 : Nombre de solutions et de mécanismes élaborés pour assurer le développement à faible émission de carbone et l’adaptation. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 7 Source des données : Gouvernement	Parlement Ministère des ressources naturelles, de l’écologie et de la supervision technique, Ministère de l’agriculture, Ministère de l’énergie, Ministère des finances et Ministère des situations d’urgence Département chargé du développement de l’approvisionnement en eau potable et de l’assainissement Agence nationale pour la construction et l’architecture Administrations autonomes locales, Organisations de la société civile, secteur privé	Ressources ordinaires : 1 300 000 Autres ressources : 30 000 000
		Produit 3.2 : Il existe des mécanismes et des systèmes nationaux et infranationaux qui fournissent des solutions pour améliorer la préservation de la diversité biologique ainsi que la gestion des ressources naturelles. Indicateur 3.2.1 : Nombre de politiques et de cadres améliorés adoptés en matière de conservation et d’utilisation durable des ressources naturelles.	OMS FAO, Programme alimentaire mondial, UNICEF Japon, Fédération de Russie, institutions financières internationales	Ressources ordinaires : 1 000 000 Autres ressources : 5 400 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
aux objectifs de développement durable). Niveau de référence (2023) : 1 Niveau cible (2027) : 4 - La République kirghize a adopté et met en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2027) : 1 - Superficie des zones protégées (réserves naturelles et parcs nationaux) en pourcentage de la surface totale du pays. Niveau de référence (2019) : 6,5 % Niveau cible (2025) : 6,7 %		Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 7 Source des données : Gouvernement - Indicateur 3.2.2 : Hectares d'écosystèmes ou de terres réhabilités ou gérés de manière durable, notamment au moyen de solutions et de plans établis au niveau des collectivités rurales. Niveau de référence (2020) : 226 621 Niveau cible (2027) : 621 905 Source des données : Gouvernement Produit 3.3 : Il existe des cadres nationaux, institutionnels, juridiques et politiques pour que le développement du pays tienne compte des risques et que la résilience face aux catastrophes et aux risques liés au climat soit renforcée, notamment au moyen de la coopération transfrontalière. - Indicateur 3.3.1 : Nombre de régions incluses dans un système de suivi complet. Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2027) : 7 Source des données : Gouvernement - Indicateur 3.3.2 : Nombre de plans régionaux de réduction des risques mis à jour Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 8 Source des données : Gouvernement - Indicateur 3.3.3 : Nombre d'initiatives communautaires durables visant à réduire les risques multiples en améliorant la préparation et les infrastructures. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 7 Source des données : Gouvernement		Ressources ordinaires : 1 350 000 Autres ressources : 18 000 000

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Des institutions et une société civile justes, responsables et inclusives favorisent la paix, la cohésion et le respect des droits humains au bénéfice de tous. Objectifs de développement durable n^{os} 3, 5, 10 et 16.

RÉALISATION 4 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2027, tous les habitants de la République kirghize jouiront des avantages procurés par des institutions démocratiques équitables, responsables et exemptes de toute forme de corruption qui appliqueront des solutions novatrices propres à favoriser le respect des droits humains et à renforcer la paix et la cohésion.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

**Indicateurs de
réalisation :**

- Perception par les individus du niveau de corruption des organes de l'État et des administrations locales
Niveau de référence (2021) : 144/180 Niveau cible (2027) : Amélioration du classement mondial du pays ou de son score global
- Indice de satisfaction de l'exécutif de l'État.
Niveau de référence (2019) : 27,3 Niveau cible (2027) : à fournir
- Proportion de sièges occupés par des femmes dans : a) les parlements nationaux et b) les conseils locaux.
Niveau de référence (2020) : a) 16,7 % ;

Produit 4.1 : Renforcement de la capacité des institutions de gouvernance nationales et locales à fournir des services publics réactifs et responsables à tous sans opérer aucune discrimination.

- Indicateur 4.1.1. :
Évaluation publique des institutions de l'État et des performances des administrations autonomes locales.
Niveau de référence (2020) : 25,2 points
Niveau cible (2027) : 40 points
Source des données : Commission nationale de statistique
- Indicateur 4.1.2 :
Il existe une législation visant à encourager, à faire respecter et à suivre l'application des principes de l'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le genre.
Niveau de référence (2020) : partiellement
Niveau cible (2025) : Oui
Source des données : Gouvernement
- Indicateur 4.1.3 : Nombre de patients atteints de tuberculose multirésistante inscrits dans un programme de traitement de deuxième intention
Niveau de référence (2020) : 948
Niveau cible (2027) : 1 850
Source des données : Fonds mondial

Produit 4.2 : Renforcement du système judiciaire et des institutions nationales des droits humains pour veiller à

Parlement

Présidence

Ministères de la justice,
Ministère de l'intérieur,
Ministère de la santé,
Ministère de l'éducation et
des sciences, Ministère du
travail, Ministère de la
protection sociale et des
migrations et Ministère des
finances

Service du registre national

Agence publique pour
l'autonomie locale et les
relations interethniques

Commission nationale de
statistique

Médiateur

Organes judiciaires, Procureur
général, Cour suprême

Administrations autonomes
locales

**Ressources
ordinaires : 1 000 000**

**Autres ressources :
7 000 000**

**Ressources
ordinaires : 1 000 000**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
b) 10 % Niveau cible (2027) : à fournir		l'égalité d'accès à la justice et aux garanties d'une procédure régulière, réduire la corruption ainsi que défendre l'état de droit et les droits humains afin de prévenir les conflits et de pérenniser la paix de manière à lutter contre les facteurs de fragilité - Indicateur 4.2.1 : Nombre de personnes ayant pu accéder à la justice par l'intermédiaire de services d'aide juridictionnelle gratuite, par sexe, par âge et par situation de handicap Niveau de référence (2020) : 43 577 consultations juridiques fournies par les services d'aide juridictionnelle gratuite Niveau cible (2027) : de 45 000 à 50 000 consultations fournies par les services d'aide juridictionnelle gratuite Source des données : Services d'aide juridictionnelle gratuite - Indicateur 4.2.2 : Nombre de victimes de violence domestique, par sexe. Niveau de référence (2020) : 8 308 Niveau cible (2027) : 6 000 Source des données : Services d'aide juridictionnelle gratuite, Commission nationale de statistique Produit 4.3 : La société civile et les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, bénéficient d'un dialogue social renforcé et inclusif et disposent des moyens de participer sur un pied d'égalité aux processus décisionnels et de développement nationaux et locaux, ce qui favorise la résilience. - Indicateur 4.3.1 : Nombre de politiques et de mécanismes inclusifs en matière de gouvernance préventive, de développement tenant compte des risques, de participation citoyenne et de dialogue social mettant l'accent sur les femmes et les jeunes les plus vulnérables, dans l'objectif de renforcer le contrat social à l'échelle nationale et locale. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 1 politique, 3 mécanismes	Organisations de la société civile, médias Fonds des Nations Unies pour la population, UNICEF, ONU-Femmes, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONUSIDA et OMS Finlande, Japon, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Commission européenne	Autres ressources : 5 000 000 Ressources ordinaires : 1 650 000 Autres ressources : 10 900 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
	Source des données : Gouvernement	Indicateur 4.3.2 : Nombre d'organisations de la société civile et de groupes vulnérables concernés disposant des moyens de défendre conjointement leurs besoins et de participer aux processus décisionnels nationaux et locaux ainsi qu'au développement régional (échelle de notation allant de 0 à 3, 0 indiquant l'absence de capacité et 3 une bonne capacité d'action). Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2027) : 30 Source des données : Organisations de la société civile		